



## Obligation de changement de poste fonction publique territoriale

-----  
Par jose

Bonjour,

Voilà, étant titulaire de la fonction publique territoriale, mon supérieure et venu me voir ce matin en me disant de signer un document. Le document en question concernerait une nouvelle affectation de poste sans aucune raison, je n'est évidemment pas signer le document...

En gros, ce document fait référence à une nouvelle affectation soit disant forcé. Le problème est que la nouvelle affectation ne correspond pas du tout à mon activité actuelle. Je suis "technicien/mécanicien" et le poste de la nouvelle affectation est dans les "espace verts de la ville".

On t-il le droit de m'affecter sur ce poste alors que celui-ci ne correspond pas à mon domaine?

Je n'est évidemment pas envie de changer de poste.

Merci de votre réponse.